

DEPARTEMENT
du
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE D'ERMONT

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

OBJET : RESSOURCES HUMAINES
Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. dûment convoqué par son Président, Xavier HAQUIN, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances sous sa présidence.

N° 2024-28

Présents :

Mme CABOT Céline, Vice-Présidente du C.C.A.S., Adjointe en Charge des Solidarités, Mme MEZIERE Angélique, Adjointe en charge de l'Action Sociale, Mme BENLAHMAR Najat, M. CARON Yannick, M. GODARD Nicolas, Mme GUEDJ Florence, Mme BERNIER Claudine, Mme CARRY Charlette, Mme GIRAUD Arlette, M. HERVOT Jean, M. HEUSSER Jean-François, M. HUMBERT Eric.

Le nombre des
Administrateurs
en service est
16

Absents représentés :

M. HAQUIN Xavier, (pouvoir à Mme CABOT)
M. KNOBLOCH Othman, (pouvoir à Mme MEZIERE)
M. DUC Michel, (pouvoir à M. HERVOT)
Mme BAPAUME Martine, (pouvoir à Mme CARRY)

=====

Déposée en Sous-Préfecture le : 03/10/2024
Publiée le : 07/10/2024

Le Président du C.C.A.S.

Xavier HAQUIN

Les administrateurs présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est ouverte.
Madame Patricia BAKU, Directrice du C.C.A.S., remplit les fonctions de secrétaire.



Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

Délibération n°2024-28

OBJET : RESSOURCES HUMAINES **Modification du tableau des effectifs.**

Sur la proposition du Président du C.C.A.S.,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L 313-1, L.332-8 et L.332-14

VU le tableau des effectifs du personnel du Centre Communal d'Action Sociale ;

VU le budget du Centre Communal d'Action Sociale ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter ledit tableau aux besoins en personnel des différents services,

NOMBRE	EMPLOI A CREER	GRADE OUVERT	SERVICE	MOTIF
1	Animateur Social et Prévention	Adjoint d'animation ; Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe ; Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe ; Animateur ; Animateur principal de 2 ^{ème} classe ; Animateur principal de 1 ^{ère} classe ;	Politique de la Ville et Prévention	Evolution de poste
1 poste				

Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des suffrages exprimés
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- **APPROUVE** la création d'un poste « d'Animateur Social et Prévention » de catégorie hiérarchique B ou C, à temps complet, relevant de la filière animation ou administrative, ouvert au recrutement sur un grade du cadre d'emplois des adjoints d'animation, ou des adjoints administratifs, ou des animateurs ou des rédacteurs ;

- **DÉCIDE** que l'emploi « d'Animateur Social et Prévention » à temps complet pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique ;

- **DIT** que le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et en fonction de la qualification détenu et de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent recruté sous contrat ;

- **DIT** que le ou la candidat(e) devra justifier d'une expérience confirmée dans le domaine de l'animation sociale ;

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget du Centre Communal d'Action Sociale.



Pour Extrait Conforme,

Xavier HAQUIN
Président du C.C.A.S.

Maire d'ERMONT
Conseiller Départemental du Val d'Oise